



FICHE D'INFORMATION

DROIT À L'INFORMATION

La Semaine du droit à l'information a pour objectif de sensibiliser les citoyens à leur droit d'accéder à l'information détenue par les institutions gouvernementales. Elle a aussi pour but de promouvoir la liberté d'information comme fondement de la démocratie et de la bonne gouvernance. En 2009, la Semaine canadienne du droit à l'information aura lieu du 28 septembre au 2 octobre. Pour la quatrième année, les Canadiens et Canadiennes auront l'occasion de participer à de nombreux événements prévus pour l'occasion un peu partout au pays.

HISTORIQUE

Sur la scène internationale, la Journée du droit à l'information a été décrétée le 28 septembre 2002 à Sofia, en Bulgarie, lors d'une réunion rassemblant des défenseurs de l'accès à l'information des quatre coins du monde. Aujourd'hui, cette journée est célébrée à l'échelle mondiale et continue de prendre de l'ampleur chaque année, au Canada comme à l'étranger, avec un nombre croissant de participants et d'activités intéressantes.

POURQUOI EXERCER VOTRE DROIT À L'INFORMATION ?

- Pour obtenir plus d'information sur les priorités du gouvernement.
- Pour mieux comprendre les questions qui vous touchent de près.
- Pour participer activement au processus démocratique.

Chaque citoyen a le droit de demander l'accès aux documents de l'État – un droit qui est enchâssé dans divers textes de loi fédéraux, provinciaux et territoriaux de notre pays. Ce droit est essentiel pour promouvoir la reddition de comptes et la transparence des institutions publiques.

ÉVÉNEMENTS PARTOUT AU PAYS

Que ce soit au niveau fédéral, provincial ou territorial, un grand nombre d'activités variées s'inscrivent au programme de cette année : assemblées de citoyens, tribunes publiques, conférences, séances de formation, entrevues et séminaires pour les médias, panels spécialisés et activités Web. Veuillez visiter le calendrier des événements sur le site www.droitainformation.ca pour obtenir de plus amples renseignements.

LE SAVIEZ-VOUS?

- Tous les ans, plus de 40 pays et 60 organisations non-gouvernementales participent à la Journée du droit à l'information.
- En 2009, plus de 80 pays disposent d'une loi sur l'accès à l'information.
- En 1766, la Suède a été le premier pays à adopter une loi sur l'accès à l'information.
- Au Canada, les premières provinces à adopter une loi sur l'accès à l'information ont été la Nouvelle-Écosse, en 1977, le Nouveau-Brunswick, en 1980, Terre-Neuve, en 1981, et le Québec, en 1982.
- Aujourd'hui, toutes les provinces et territoires ont une loi sur l'accès à l'information et un commissaire ou ombudsman qui veille à faire respecter les droits des demandeurs d'information.

« La loi en matière d'accès à l'information a donc pour objet général de favoriser la démocratie, ce qu'elle fait de deux manières connexes. Elle aide à garantir, en premier lieu, que les citoyens possèdent l'information nécessaire pour participer utilement au processus démocratique, et, en second lieu, que les politiciens et bureaucrates demeurent comptables envers l'ensemble de la population. »

— Juge Gérard La Forest
Cour suprême du Canada, Dagg c. Canada
[1997]